

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE VENDREDI 4 JUIN 2021, À 15 H 00, À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE DE MURDOCHVILLE, SUR LA 5^E RUE.

Sont présents :

Le maire : Délisca Ritchie
Roussy

Les conseillers : Poste no 1 : Martin Pelletier
Poste no 3 : Pierre-Marie Smith
Poste no 5 : J e a n - P i e r r e
Chouinard
Poste no 6 : Léonie Ste-Croix
Blondin

Et :

Les adjointes au secrétaire-
trésorier : E m m a n u e l l e
Desrochers-Perrault
Nadia Soucy

Sont absents :

Les conseillers : Poste no 2 : Dawn Eden
Poste no 4 : Daniel Fournier

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 15 h 04.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM.
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.
3. PROLONGATION DE LA NOMINATION D'ADJOINTE AU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER.
4. VENTE DU 641-643, AVENUE MILLER.
5. EMBAUCHE DE MONSIEUR YVAN AUBUT À TITRE DE MANOEUVRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.
6. EMBAUCHE DE MONSIEUR SÉBASTIEN GASSE À TITRE DE MANOEUVRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.
7. ACCEPTATION DE LA LISTE DES PAIEMENTS À EFFECTUER EN DATE DU 4 JUIN 2021.
8. PÉRIODE DE QUESTIONS.
9. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

3. RÉSOLUTION - 21-085 - PROLONGATION DE NOMINATION D'ADJOINTES AU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER.

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 21-027, madame Nadia Soucy et madame Emmanuelle Desrochers-Perrault furent nommées à titre d'adjointe au secrétaire-trésorier, la première au niveau du greffe et la seconde au niveau de la comptabilité..

CONSIDÉRANT l'incertitude quant à la date de retour du directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Louis Ochou.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE madame Nadia Soucy soit et est nommée à titre d'adjointe au secrétaire-trésorier pour les dossiers touchant le greffe de la Municipalité et qu'elle soit par le fait même autorisée à signer tout document s'y rattachant et ce jusqu'au retour prochain de monsieur Ochou ou le remplacement de celui-ci.

QUE madame Emmanuelle Desrochers-Perrault, soit et est nommée à titre d'adjointe au secrétaire-trésorier pour les dossiers touchant la comptabilité de la Municipalité et qu'elle soit par le fait même autorisée à signer tout document s'y rattachant et ce jusqu'au retour prochain de monsieur Ochou ou le remplacement de celui-ci.

4. RÉSOLUTION 21-086 - VENTE DU 641-643, AVENUE MILLER .

CONSIDÉRANT la résolution 21-063.

CONSIDÉRANT QUE par cette résolution la Ville de Murdochville acceptait la demande de monsieur Pierre Trudel de réviser son offre pour l'achat de la propriété située au 641-643, avenue Miller.

CONSIDÉRANT la nouvelle offre d'achat au montant de 5 000 \$.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME LÉONIE STE-CROIX BLONDIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte de céder à monsieur Pierre Trudel la propriété située au 641-643, avenue Miller et ce, pour la somme de 5 000 \$.

QUE le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Louis Ochou, soient et sont autorisés à

signer les documents relatifs à cette transaction.

5. RÉSOLUTION 21-087 - EMBAUCHE DE MONSIEUR YVAN AUBUT À TITRE MANOEUVRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.

CONSIDÉRANT le besoin de main-d'oeuvre au service des Travaux publics de la Ville et l'offre d'emploi pour combler des postes de manoeuvres.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Aubut a déposé sa candidature pour combler un poste de manoeuvre à la Ville de Murdochville et qu'il répond aux exigences demandées à l'offre d'emploi.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE monsieur Yvan Aubut soit et est embauché à titre de manoeuvre au service des Travaux publics de la Ville et ce, rétroactivement au 27 mai 2021.

QUE les conditions de travail de monsieur Aubut soient celles prévues à la convention collective des employé(e)s de la Ville de Murdochville.

6. RÉSOLUTION 21-088 - EMBAUCHE DE MONSIEUR SÉBASTIEN GASSE À TITRE DE MANOEUVRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.

CONSIDÉRANT le besoin de main-d'oeuvre au service des Travaux publics de la Ville et l'offre d'emploi pour combler des postes de manoeuvres.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gasse a déposé sa candidature pour combler un poste de manoeuvre à la Ville de Murdochville et qu'il répond aux exigences demandées à l'offre d'emploi.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME LÉONIE STE-CROIX BLONDIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE monsieur Sébastien Gasse soit et est embauché à titre de manoeuvre au service des Travaux publics de la Ville et ce, à compter du 14 juin 2021.

QUE les conditions de travail de monsieur Gasse soient celles prévues à la convention collective des employé(e)s de la Ville de Murdochville.

7. RÉSOLUTION 21-089 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PAIEMENTS À EFFECTUER EN DATE DU 4 JUIN 2021.

CONSIDÉRANT l'article 1 du règlement 20-393 - RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 3.1 A) DU RÈGLEMENT 07-325 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE - qui stipule :

Le Conseil municipal délègue son pouvoir d'autorisation de dépenser de la façon suivante :

- a) *tout responsable d'activité budgétaire peut autoriser des dépenses et contracter au nom de la Ville à la condition de n'engager ainsi le crédit de la Ville que pour l'exercice courant et dans la limite des enveloppes budgétaires sous sa responsabilité. L'autorisation suivante est toutefois requise lorsque le montant de la dépense ou du contrat en cause se situe dans la fourchette indiquée :*

DÉPARTEMENT	AUTORISATION	
	FOURCHETTE	EN GÉNÉRAL
Administration	0 \$ à 2 000 \$ 2 001 \$ et plus	Directeur général Conseil municipal
Sécurité Incendie	0 \$ à 500 \$ 501 \$ à 2 000 \$ 2 001 et plus	Chef pompier Directeur général Conseil municipal
Transport	0 \$ à 2 000 \$ 2 001 \$ à 5 000 \$ 5 001 \$ et plus	Dir. Travaux publics Directeur général Conseil municipal
Aménagement	0 \$ à 2 000 \$ 2 001 \$ à 5 000 \$ 5 001 \$ et plus	Dir. Travaux publics Directeur général Conseil municipal
Loisirs	0 \$ à 2 000 \$ 2 001 \$ à 5 000 \$ 5 001 \$ et plus	Dir. Travaux publics Directeur général Conseil municipal

CONSIDÉRANT QU' en l'absence du directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Louis Ochou, les paiements relatifs à la gestion régulière de la Ville ne peut s'effectuer.

CONSIDÉRANT la liste des factures de gestion courante à payer en date du 4 juin 2021 préparée par l'analyse financière stagiaire, madame Geneviève Thibodeau..

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge important de garder à jour le paiement des factures régulières et ainsi éviter des frais d'intérêts sur des soldes non-acquittés.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARTIN PELLETIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil municipal accepte la liste des factures de gestion courante à payer en date du 4 juin 2021 préparée par l'analyse financière stagiaire, madame Geneviève Thibodeau et autorise la dépense s'y rattachant et les paiements des factures.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS.

Aucune question.


9. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est déclaré levée à
15 h 30.


Délisca Ritchie Roussy
Maire


Nadia Soucy
Adjointe au
secrétaire-trésorier